

86/192 DU 1er/02/86

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____/MINREPPS/DGFP/DGPEI/13

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de
Monsieur MOUSSOUNDA Paul-Sand dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Techniques In-
dustrielles).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 07/84 du 7-12-84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.G.D.

(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/EP du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/EP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/EP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62

D.C.F.

portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/EP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat,

(/u le décret n° 63/81/EP-EE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ces ar-
ticles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/EP-EE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5-7-62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/356 du 8-3-84 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7-12-85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17-12-85 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/266 du 5-3-85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

AE

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3-3-60 susvisé, Monsieur MOUSSOUNDA Paul-Sand, né le 20 Mai 1957 à Moudzanga, titulaire du Doctorat de 3e Cycle, Spécialité : Physique des Gaz et des Plasmas, obtenu à l'Université d'Orléans (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles du 2° échelon Stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Energio ;

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, 1er FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Fonction de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIOMA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

APPLICATIONS :

JORPC
DGFP/DGPCE
DGPCE/DST
D.G.B.
D.C.F.
M.M.E.
DOSSIER
INTERESSE
SGG/DC

1
3
1
3
1
2
3
1
2.-

